

40.1 - PLUIE ET CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

- a) En cas de pluie ou des conditions météorologiques, la partie est suspendue par le superviseur de la compétition. Elle doit se poursuivre au moment déterminé par le superviseur de la compétition.
- b) Toutes les parties sont à finir.

Révision #1

Créé 2 mars 2023 17:09:42 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 17:09:48 par Baseball Québec